Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER, CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN, MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL
Compétitions et Futsal
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20
Arbitrage
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 25
Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.
Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27

District des Yvelines de Football
La Passion du Football vrai
SAISON 2018 / 2019
N° 1585

JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 30 octobre 2018

http://dyf78.fff.fr

Direction Départementale De la Cohésion Sociale des YVELINES

Yvelines Le Département

INTERSPORT

L'ESPRIT SPORTIF PARTAGE 78

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4-6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-7
TIRAGE DES COUPES	7
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-10
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	13
COMITE CHARGE DES AFFAIRES COURANTES	13-14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	15

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Pétition Nationale #LeSportCompte

Face à la nouvelle réduction annoncée du budget et des moyens du Ministère des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) a, le vendredi 21 septembre 2018, mis en ligne une pétition nationale sous l'intitulé suivant

SPORT POUR TOUS,
TOUS POUR LE SPORT !

Le District des Yvelines invite tous les clubs et tous les licenciés à signer cette pétition, dans l'espoir qu'elle permette au Sport Français d'obtenir que soient préservés les moyens qu'il mérite.

Pour signer la pétition
http://lesportcompte.franceolympique.com/cnosf/lesportcompte/

AGENDA 2018 / 2019
OCTOBRE / NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
29	30	31	1er	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18

Le 29/10/18
Rencontres Interdistricts U16G à Eaubonne
Les 30 & 31/10/18
Formation CFF3 - Module Seniors à Voisins le Bretonneux
Formation CFF1 - Module U9 Mineurs à Noisy le Roi
Le 31/10/18
Match de préparation - Sélection U15F à Voisins le Bretonneux
Le 02/11/18
Détection U13G - 1ère phase à Montigny le Bretonneux
Le 03/11/18
Stage de perfectionnement - Sélection U15G à Clairefontaine
Le 08/11/18
Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District
Le 10/11/18
Formation « Le Trésorier de Club » au siège du District
Le 14/11/18
Test physique des Arbitres à Bougival
Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District
Réunion du Comité de Direction au siège du District
Le 17/11/18
Test théorique des Arbitres au siège du District
Formation « Le Président de Club » au siège du District

PROCHAINES FORMATIONS DE DIRIGEANTS

Le 10/11/18 :
Le Trésorier de Club
Inscrivez-vous en ***cliquant ici***

Le 17/11/18 :
Le Président de Club
Inscrivez-vous en ***cliquant ici***

L'OBLIGATION D'ETRE LICENCIE
POUR PRATIQUER LE FOOTBALL

Il semble que certains clubs prennent le risque de faire pratiquer le football à des joueurs alors qu'ils ne sont pas encore licenciés.

Le District appelle donc l'attention des clubs sur le fait qu'un joueur n'est couvert par le contrat d'assurance collectif passé entre la Ligue de Paris-Ile de France et la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) qu'**à la condition d'être licencié.**

Faire évoluer un joueur, même lors d'entraînements, alors qu'il n'est pas licencié engage gravement la responsabilité du club et de son Président, le joueur non licencié n'étant en effet pas assuré, **ni pour les dommages corporels, matériels ou immatériels qu'il peut subir dans le cadre de la pratique du football, ni pour les dommages qu'il peut causer à des tiers, dont les autres joueurs.**

FORMATION ARBITRE FOOTBALL A 11

La 1ère session de Formation Arbitre Foot à 11 commencera le Vendredi 6 octobre 2018.

La 2ème session de Formation Arbitre Foot à 11 débutera, quant à elle le Vendredi 23 novembre 2018.

Inscrivez vos candidats en ***cliquant ici***

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en ***cliquant ici***

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en ***cliquant ici***

RATTRAPAGE TESTS THEORIQUE & PHYSIQUE DES ARBITRES - SAISON 2018/2019

Rattrapage **« Test THEORIQUE »** ***cliquez ici***

- *Samedi 17 Novembre 2018 au District*
- *Mercredi 12 Décembre 2018 au District*

Rattrapage **« Test PHYSIQUE »** ***cliquez ici***

- *Mercredi 14 Novembre 2018 à BOUGIVAL*
- *Samedi 15 Décembre 2018 à PORCHEVILLE*

Obligations d'encadrement technique des équipes évoluant en D 1

AVERTISSEMENT

Le District est dans son rôle en vous alertant.

Bien évidemment, cela s'adresse aux clubs et plus particulièrement aux Présidents.

Il est rappelé que lorsque vos équipes des catégories **Senior, U 19, U 17 et U 15** évoluent en **D 1**, lesdites équipes doivent être encadrées par un éducateur ou une éducatrice possédant le diplôme requis.

En tant que Président de club, vous êtes dans l'obligation de déclarer, **sur l'imprimé adéquat**, votre éducateur ou éducatrice auprès du Département Technique de la Ligue de Paris-Ile-de-France.

Certains clubs, du District, n'ont toujours pas envoyé ce document.

Attention, car les risques sont grands aussi bien quant à la perte de points, qu'aux amendes liées à ce manquement.

Les demandes **de dérogation** doivent être adressées à la **Commission Régionale d'Application du Statut des Educateur et Entraîneurs du Football.**

La Commission Départementale
du Statut de l'Educateur

COUPE DE FRANCE
6ème Tour

Bravo !!!!
à l'A.S. CARRIERES GRESILLONS
et
au F.C. VERSAILLES 78

qui se sont qualifiés, le 28 octobre 2018
pour le 7ème tour de la Coupe de France en éliminant respectivement,
l'U.S. VERNEUIL SUR SEINE (D2) et l'E.S. NANTERRE (R2) par 1 but à

L'équipe de l'A.S. CARRIERES GRESILLONS

Le tirage au sort des rencontres du 7ème tour,
marqué par l'entrée en lice des clubs de Ligue 2,
se déroulera le mercredi 31 octobre 2018 à partir de 10h45,
au siège du C.N.O.S.F., à Paris

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveauté).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles **en cliquant ici.**

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

MATCH PERDU PAR PENALITE & AMENDE AUX 2 CLUBS
Aucune équipe qualifiée pour le prochain tour

COUPES DU COMITE

U15

POULE UNIQUE
54210.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / ULMR FC 3

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U17

D2-A
52202.1 HOUILLES SO 1 / POISSY AS 2

U15

D4-A
52876.1 USBS EPONE 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

1ER RAPPEL

SENIORS

D4-B
50430.1 CLAYES SS/BOIS USM 2 / TRAPPES ES 3

VETERANS

D2-B
50962.1 ST ARNOULT FC 78 11 / BEYNES FC 11

U19

D2-A
53347.1 MUREAUX OFC LES 2 / LIMAY ALJ 1

D3-B
54094.1 ETANG ST NOM ES 1 / AUBERGENVILLE FC 2

U17

D3-B
52344.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / FONTENAY LE FLEURY 1

FORFAIT COUPE

VETERANS

CY - POULE UNIQUE
55271.1 CERNAY/BONN/US 17 11

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

SENIORS

D5-A
50491.1 GUITRANCOURT ASF

U15

D5-E
55137.1 PLAISIROIS FO 3

1ER FORFAIT

U15

D3-A
52786.1 MUREAUX OFC LES 2

MATCHES REMIS

A JOUER LE 4/11/2018

VETERANS

D2-A
50881.1 CONFLANS FC 11 / TRIEL AC 11

D5–A
51414.1 PORCHEVILLE FC 12 / BOUAFLES/FLINS ENT 11

U19

D2-A
53340.1 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES SO 1

D4-A
54017.1 ANDRESY FC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

U17

D2-B
52237.1 CHATOU AS 1 / HOUILLES AC 1

D4-A
52378.1 CARRIERES GRES. 1 / GARGENVILLE/MEZIERES 2

D4-D
52655.1 PERRAY FOOT ES 1 / BEYNES FC 1

A JOUER LE 18/11/2018

SENIORS

D4-A
50355.1 SARTROUVILLE FC 2 / ROSNY S/SEINE CSM 2

A JOUER LE 24/11/2018

U15

D5-B
55049.1 CONFLANS PLM 1 / ANDRESY FC 1
55050.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / CARRIERES GRESILLONS 2

D5-D
55091.1 BOIS D'ARCY AS 2 / LE CHESNAY 78 FC 2

D5-E
55139.1 NEAUPHLE-PONT 2 / GUYANCOURT ES 3
55161.1 BUC FOOT AO 3 / MONTIGNY LE BX AS 2

D5-F
55184.1 PERRAY FOOT ES 1 / MONTF/YVEL/LA VESG 2
55186.1 COIGNIERES FC 1 / HOUDANAISE REGION FC 2
55177.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / ST ARNOULT FC 78 1

SENIORS F

D1-U
53879.1 CARRIERE/SEIN US 1 / SARTROUVILLE FC 1
53880.1 CROISSY US 1 / VIROFLAY USM 1
53881.1 PLAISIRS PORT/CLAYES 1 / ELANCOURT OSC 1
53882.1 MANTOIS 78 FC1 / TRAPPES ES 1

A JOUER LE 15/12/2018

U15

D5-B
55044.1 CHAMBOURCY ASM 1 / ST GERMAIN EN LAYES 2

D5-D
55099.1 BOIS D'ARCY AS 2 / BUC FOOT AO 2

D5-F
55182.1 ABLIS SUD 78 1 / ESSARTS LE ROI AGS 1
55180.1 HOUDANAISE REGION FC 2 / PERRAY FOOT ES 1

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D1-U
50006.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / MARLY LE ROI US 1
50014.1 HOUILLES AC 2 / SARTROUVILLE FC 1
50015.1 MAUREPAS AS 1 / GARGENVILLE STADE
50018.1 MANTOIS FC 78 / CARRIERES GRESILLONS 1
50029.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / PLAISIROIS FO 1
50033.1 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

D2 –A
50079.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / TRAPPES ES 2

D2-B
50147.1 CARRIERE/SEINE US 1 / VALLEE 78 FC 1
50148.1 BOUGIVAL FOOT 1 / VOISINS FC 1
50149.1 VELIZY ASC 1 / EPONE USB S 1
50150.1 VERNEUIL US 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1
50158.1 HARDRICOURT US 2 / CARRIERES/SEINE US 1
50162.1 USBS EPONE 1 / VERNEUIL FOOT 1

D3-A
50199.1 LIMAY ALJ 2 / ROSNY/SEINE CSM
50240.1 BREVAL LONGNES FC / MAGNANVILLE FC 1

D3-B
50268.1 MARLY LE ROI US 2 / VOISINS FC 2

D4-A
50346.1 GARGENVILLE STADE 2 / MAISON LAFFITTES FC1
50360.1 VERNEUIL FOOT 2 /MEZIERES AJSL 1

D5-A
50492.1 MANTES USC 1 / USBS EPONE 2

D5-B
50534.1 VILLEPREUX FC 2 / CARRIERE GRESILLON 2
50541.1 CROISSY US 2 / HOUILLES AC 3
50555.1 CARRIERES/SEINE US 2 / CHATOU AS 3

D6-A
50673.1 FONTENAY ST PERE AS 1 / PORCHEVILLE FC 2

CDM

D1-U
51657.1 VILLEPREUX FC 5 / FEUCHEROLLES USA 6
51683.1 MAGNY 78 FC 5 / VILLEPREUX FC 5

VETERANS

D2-A
50866.1 SARTROJUVILLE FC 11 / POISSY STG CHI AS 11
50875.1 CROISSY US 11 / HOUILLES AC 11
50886.1 GARGENVILLE/LAIN 11 / HOUILLES AC 11
50890.1 VERNEUIL PORTUGAIS 11 / BONNIERES FREN. 11
50892.1 GARGENVILLE-LAINV 11 / CONFLANS FC 11

D2-B
50971.1 VILLEPREUX FC 11 / VELIZY AS C 11

D4-B
51234.1 VELIZY ASC 12 / HOUILLES AC 12

D4 –C
51280.1 PERRAY FOOT ES 11 / VALLEE 78 FC 12

D5-B
51496.1 VERNEUIL /SEINE US 12 / ST GERMAIN EN LAY 11
51510.1 ECQUEVILLY EFC 12 / ST GERMAIN EN LAY 11

D5-E
53769.1 VERSAILLES 78 FC 13 / MAUREPAS AS 13
53780.1 LA VESGRE /PONY 12 / VERSAILLES 78 FC 13
53784.1 MONTFORT FC 11 / PERRAY FOOT ES 12

U19

D1-U
51823.1 CONFLANS FC1 /BAILLY NOISY SFC 1
51824.1 SARTROUVILLE FC 1 /VERNEUIL FOOT 1
51826.1 CELLOIS CS 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

D2-A
53341.1 ROSNY /SEINE CSM 1/ MONTESSON US 1

D2-B
51914.1 CHATOU AS 1 /BOIS D'ARCY AS 1

D3-A
53997.1 PORCHEVILLE FC 1 / CARRIRES GRESILLONS1
54000.1 GUERVILLE ARNOUVILLE/ VAUXOISE ES 1
54017.1 ANDRESY FC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

D3-B
54088.1 ULMR FC 1 / ETANG ST NOM ES 1

D3-C
54034.1 VOISINS FC 2 / MONTIGNY BTX AS 2
54044.1 NEAUPHLE-PONT /ELANCOURT OSC 1
54045.1 ST CYR AFC 1 / VOISINS FC 2

U17

D2-A
51088.1 MAISONS LAFFITTES / SARTROUVILLE

D2-B
52246.1 BAILLY NOISY SFC 1 / HOUILLES AC 1
52263.1 CHATOU AS 1 / VELIZY ASC 1

D3-A
52292.1 PORCHEVILLE FC 1 / CARRIERES S/S US 1
52296.1 GARGENVILLE-MEZ 1 / MESNIL LE ROI AS 1

D4-A
52393.1 ROSNY S/S CSM 2 / USBS EPONE 1

D4-D
52582.1 ST ARNOULT US 1 / YVELINES-VESGRE 1

U15

D1
552655.1 PLAISIROIS FO 1 / LES MUREAUX OFC 1

D2-B
552745.1 PLAISIROIS FO 2 / BALLY NOISY SFC 1
52757.1 VELIZY ASC 1 / BAILLY NOISY SFC 1

D3-B
52817.1 VERSAILLES 78 FC 4 / FEUCHEROLLES /BEYNES 1

D5A
55000.1 PORCHEVILLE FC 1 / MEULAN CN 1
55006.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / PORCHEVILLE FC 1
55011.1 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

D5B
55045.1 VILLENNES ORGEVAL 2 / CONFLANS PLM 1
55056.1 VILLENNES ORGEVAL 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

D5-D

55089.1 VERSAILLES FC 6 / VERSAILLES JUSSIEU 1
55095.1 VERSAILLES JUSSIEU 1 / BOIS D'ARCY AS 2
55101.1 ULMR FC 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1
55106.1 VERSAILLES JUSSIEU 1 / FOURQUEUX FOOT OMS 2

D5-E

53220.1 VIROFLAY USM 2 /NEAUPHLE-PONT 2
53224.1 NEAUPHLE-PONT 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1
55134.1 CLAYES SOUS BOIS USM 2 / VALLEE 78 FC 2
55137.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / PLAISIROIS FO 3
55146.1 VIROFLAY USM 2 / VALLEE 78 FC 2

D5-F

53263.1 ESSART LE ROI AGS 1 / ABLIS SUD 78 1
53278.1 HOUDANAISE/REGION FC 2 /ST ARNOULT FC78 1
53264.1 MONTIGNY LE BTX 3 / ST ARNOULT FC 78 1
55179.1 MONTIGNY LE BX AS 3 / ELANCOURT OSC 3
55187.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / MONTIGNY LE BX AS 3
55189.1 MAUREPAS AS 3 / ST ARNOULT FC 78 1

SENIORS F

53898.1 CARRIERES S/S US 1 / TRAPPES ES. 1

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A

54331.1 SARTROUVILLE FC 1 / APPY FC1

FUTSAL

D1-U

54223.1 LA TOILE 2 / FONTENAY LE FLEURY 1
54228.1 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 /LA TOILE
54231.1 TRAPPES YVELINES 1 / FONTENAY LE FLEURY 1
54232.1 LA TOILE 2 / NOMADES FUTSAL 1
54235.1 NOMADES FUTSAL 1 / JOUARS PONT. 1
54236.1 LA TOILE 2 / TRAPPES YVELINES 1

D2-U

54477.1 HERCULES FUTSAL C 2 / TRAPPES YVELINES 2
54480.1 HOUDANAISE/REGION FC 2 / ASCT 1
54483.1 TRAPPES YVELINES 2 /FONTENAY LE FLEURY 2

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE UNIQUE

54907.1 AUTELLOIS AS 1 /BOIS D'ARCY AS 1
54912.1 JUZIERS FC 1 / MAULOISE US 1
54911.1 MAUREPAS AS 2 / FEUCHEROLLES USA 1
54915.1 ECQUEVILLY EFC 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54918.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / JUZIERS FC 1
54919.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 2

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 29/10/18

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , Y. AVOIRTE (CD), R. PANARIELLO, M. P. ALEXANDRE
Absents excusés: Mme RUPERT, M. H. SOULE, L. JOUBERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

508713 MARLY LE ROI US
Pour la journée n°8 du 11/11/18, les 2 équipes SENIORS D1 et D3 reçoivent respectivement le MANTOIS 78 FC 3 et MAUREPAS AS 2. Ayant seulement un terrain à disposition, demande de MARLY LE ROI pour inverser l'une des deux rencontres.
La Commission demande aux clubs du MANTOIS 78 FC et MAUREPAS AS de donner leur accord pour inversion de leur rencontre respective avant lundi 5 novembre 14H.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

SENIORS

D6-B DU 21/10/2018
50724.1 BEYNES F.C 1 / CHAMBOURCY ASM 2
Pris note du rapport de l'arbitre.

VETERANS

D5-B DU 14/10/2018
51509.1 ST GERMAIN EN LAYE 11 / MAURECOURT F.C. 11
Erratum au journal 1984 , il convient de lire :
« Pris note du rapport de MAURECOURT. La commission décide selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. de sanctionner l'équipe de St Germain en Laye d'un avertissement et d'une amende de 30 €. »

U17

D4-D DU 21/10/2018
52598.1 MONTFORT FC 1 / BUC FOOT AO 2
Pris note du rapport de BUC. La commission sanctionne le club de MONTFORT d'une amende de 20 € (annexe 2 des RS du D.Y.F.
Motif : non production d'un rapport demandé par une commission).

D4-D du 14/10/2018
52592.1 ST ARNOULT U.S. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2
Pris note du rapport de RAMBOUILLET. La commission sanctionne le club de ST ARNOULT d'une amende de 20 € (annexe 2 des RS du D.Y.F.
Motif : non production d'un rapport demandé par une commission)
et sanctionne selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. l'équipe de ST ARNOULT d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-C DU 20/10/2018
53147.1 HOUILLES S.O. 2 / CHATOU AS 2
Pris note du rapport de CHATOU. La commission décide de retirer la sanction infligée à CHATOU.

COUPE DES YVELINES U15

POULE UNIQUE DU 06/10/2018
54157.1 CHESNAY 78 F.C. LE 1 / MANTES LA VILLE F.C 1
La commission sanctionne les deux club s d'une amende de 20 € (annexe 2 des RS du D.Y.F.
Motif : non production d'un rapport demandé par une commission).
1ère infraction des deux clubs : avertissement et amende de 30€ à CHESNAY 78 FC et MANTES LA VILLE FC

CRITERIUM ESPOIR U11

POULE A DU 13/10/2018
54531.1 PARIS ST GERMAIN FC 1 / CONFLANS F.C. 1
La commission sanctionne les deux club s d'une amende de 20 € (annexe 2 des RS du D.Y.F.
Motif : non production d'un rapport demandé par une commission).
1ère infraction : avertissement et amende 30€ à CONFLANS FC
2ème infraction : amende 100 € à PSG

CRITERIUM ESPOIR U10

POULE A DU 13/10/2018
54587.1 PARIS SAINT-GERMAIN 11 / CONFLANS F.C. 11
La commission sanctionne les deux club s d'une amende de 20 € (annexe 2 des RS du D.Y.F.
Motif : non production d'un rapport demandé par une commission).
1ère infraction : avertissement et amende 30€ à CONFLANS FC
2ème infraction : amende 100 € à PSG

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A du 24/09/2018
54330.1 ACHERES C.S. 1 / OVILLOISE 2
La commission sanctionne les deux club s d'une amende de 20 € (annexe 2 des RS du D.Y.F.
Motif : non production d'un rapport demandé par une commission).
1ère infraction des deux clubs : avertissement et amende 30€ à ACHERES CS et OVILLOISE

U16F

POULE B DU 06/10/2018
54398.1 GUYANCOURT STQUENTIN 1 / MAGNY 78 F.C. 1
La commission sanctionne les deux club s d'une amende de 20 € (annexe 2 des RS du D.Y.F.
Motif : non production d'un rapport demandé par une commission).
1ère infraction des deux clubs : avertissement et amende 30€ à GUYANCOURT ST QUENTIN et MAGNY 78 FC.

POULE B DU 20/10/2018
54408.1 RAMBOUILLET YVELINES 1 / GUYANCOURT ST QU 1
Pris note du rapport de RAMBOUILLET.

DEMANDE DE RAPPORT
SENIORS

D2-A DU 14/10/2018
50096.1 VERSAILLES 78 FC 3 / AUBERGENVILLE F.C. 2
Pris note du rapport d'AUBERGENVILLE. La commission demande au club de VERSAILLES un rapport sur la non utilisation de la FMI.
1° RAPPEL

D3-A DU 21/10/2018
50230.1 HOUILLES S.O. 1 / BONNIERES FRENEUSE
La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U19

D2-A DU 21/10/2018
53346.1 MONTESSON U.S. 1 / GARGENVILLE/MEZIERES 1
La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 07/10/2018
54040.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / RAMBOUILLET YVELINES 1
La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI. **1° RAPPEL**

COUPE DU COMITE U15

54205.1 DU 06/10/2018
CARRIERES GRESILLONS 2 / MONTIGNY LE BX AS 3
La commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.—**1° RAPPEL**

54200.1 DU 06/10/2018
PARIS ST GERMAIN FC 3 / ANDRESY F.C. 2
La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

COUPE DES YVELINES
CDM

Compte tenu du nombre d'équipes, le 2nd tour (prévu initialement le Dimanche 4 Novembre 2018) est annulé.
Les équipes sont directement qualifiées en 1/8ème de finale le Dimanche 20 Janvier 2019.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 25.10.2018

Présents : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt) ,DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), GUICHETEAU Didier, HOUIN Laurent (CD),HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS
SENIORS

D2A
20488034 du 14.10.2018 TRAPPES E.S .2 / NEAUPHLE –PONT2
Réclamation de **NEAUPHLE-PONT** concernant l'art 7.10. **:** joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.
Reçu les observations de **TRAPPES E.S**. Remerciements.
Après vérifications, la Commission dit **réclamation** de **NEAUPHLE-PONT recevable mais non fondée**. Aucun des joueurs du club de **TRAPPES** inscrits sur la feuille de match objet de la réclamation, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son Club **le 07.10.2018 en R3 contre SURESNES** (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).
Résultat acquis sur le terrain : TRAPPES 2 / NEAUPHLE 2 1 / 0

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES
SENIORS

D3 A
20488300 du 14.10.18 PORCHEVILLE F.C. / CHANTELOUP LES V. U.S.
Courrier de **PORCHEVILLE F.C.** en date du 25.10.18 faisant état d'une erreur administrative sur le journal du DYF.
Remerciements.
Réserves de **PORCHEVILLE F.C.** concernant la participation à cette rencontre de plus de 2 joueurs « Mutation hors période ».
Lecture de la feuille de match, **CHANTELOUP LES V. U.S.** ayant effectivement fait participer 3 joueurs « Mutation hors période », la Commission dit réserves de **PORCHEVILLE F.C. recevables et fondées**.
L'article 160.1 des RG n'autorise que **2** joueurs « Mutation hors période » par rencontre
La Commission :
Annule la décision prise lors de la réunion du 18.10.18,
Dit **MATCH PERDU PAR PENALITE (moins 1 Point 0 But) à CHANTELOUP pour en attribuer le gain (3 pts 1 but) à PORCHEVILLE**
Débit 43,50€ à CHANTELOUP LES V. U.S.
Amende 25€ à CHANTELOUP LES V. U.S. pour participation irrégulière d'un joueur

M. HOUIN n'a pris part ni aux délibérations ni à la décision (Art. 3.14 du R.D. du D.Y.F.).

D4 A
20488571 du 21.10.18 BREVAL LONGNES F.C. / MAISONS-LAFFITTE F.C.
Réclamation de **MAISONS-LAFFITTE F.C.** sur **la participation** de l'ensemble des joueurs de **BREVAL LONGNES F.C.** et en particulier le numéro 10 qui était présent sur le match précédent.
La Commission dit : Réclamation non fondée, l'équipe 1 de BREVAL LONGNES F.C. ayant disputé une rencontre le même jour contre LES MUREAUX O.FC. 3, Seniors D3A – 20488308.
Débit 43,50€ à MAISONS-LAFFITTE F.C.

SENIORS FEMININES

CRIT F A 7 U

20920213 du 20.10.2018 VALLEE 78 F.C. / VILLEPREUX: FEUCHEROLLES

Réserves de **FEUCHEROLLES** concernant une suspicion de fraude sur identité.
Dossier transmis à la Commission de discipline.

U15

D5A

21063099 du 20.10.2018 PORCHEVILLE F.C. / BREVAL LONGNES F.C.

Réserves de **PORCHEVILLE F.C.** concernant la participation à cette rencontre de plus de 2 joueurs « Mutation hors période ».
Lecture de la feuille de match, **BREVAL LONGNES F.C.** ayant effectivement fait participer 3 joueurs « Mutation hors période », la Commission dit Réserves de **PORCHEVILLE F.C. recevables et fondées**.
L'article 160.1 des RG n'autorise que **2** joueurs « Mutations hors période » sur la feuille de match
La Commission dit MATCH **PERDU PAR PENALITE (moins 1 point 0 But) à BREVAL LONGNES F.C. pour en attribuer le gain (3 pts 2 buts) à PORCHEVILLE F.C.**

Débit 43,50€ à BREVAL LONGNES

Amende 25€ à BREVAL LONGNES pour participation irrégulière d'un joueur.

MATCHES AMICAUX

FEUCHEROLLES
Pris note de la rencontre suivante :
SENIORS contre **VERNOUILLET le 26.10.2018**

VILLEPREUX
Pris note de la rencontre suivante :
CDM contre **LA CELLE ST CLOUD le 28.10.2018**

ERRATUM
SENIORS

D4A

20488820 du 07.10.2018 MANTES USC / BONNIERES FRENEUSE

Annulation du droit de confirmation de réserve de 43.50 € à BONNIERES

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 23/10/18

Présents: Mme Nathalie PASIERB, MM Philippe DEBEAUPUIS (Président), Stéphan PILLEMONT, Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA, Mustapha JINAMI, Sophian KADI, Jean-Héloic ROULIS (Secrétaire)

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, MM Didier GUICHETEAU, Patrick ALEXANDRE, Christian MEYER, Pascal TISSERAND, Laurent TESSIER, Gaël DELOIRIE

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de Monsieur AJOUAOU Hassan, arbitre DYF, en date du 15 octobre 2018 nous transmettant son certificat médical concernant son indisponibilité. Pris note. Transmis section désignations.

Réception de l'attestation d'employeur de Monsieur EL ABDI Kamal, arbitre DYF. Pris note.

Mail de Monsieur CHARBONNIER Florian, arbitre DYF, en date du 21 octobre 2018 concernant ses disponibilités. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur PLANQUE Jean-Pierre, arbitre DYF, en date du 23 octobre 2018 concernant ses disponibilités. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur MERLIN Pierre-Louis en date du 25 septembre 2018 concernant son souhait d'arbitrer les samedis et dimanches. Pris note. Une demande à la Ligue a déjà été effectuée. Nous la renouvellerons le mercredi 24 octobre 2018.

Mail de la Ligue de Paris Ile de France en date du 22 octobre 2018, nous transférant un mail de M.FORNER du Club de VILLEPREUX s'étonnant de certaines décisions arbitrales lors de la rencontre VILLEPREUX – US YVELINES, Vétéran D2, en date du 14 octobre 2018. Pris note.

Mail de M. Jacques CHASSAING en date du 18 octobre 2018, spectateur de la rencontre ayant opposé COIGNIERES – VOISINS, séniors D3 du 14 octobre 2018 s'étonnant des décisions prises par l'arbitre bénévole ayant remplacé l'arbitre DYF qui s'était blessé. Pris note..

Mail de M. LEONARDI Adrien, secrétaire du Football Club de la Région Houdanaise, en date du 23 octobre 2018. Pris note. Transmis à la section désignations.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

US PORTUGAIS VERNEUIL– Vétérans D5/B – ECQUEILLY EFC / VERNEUIL PORTUGAIS du 11 novembre 2018 arrivée le 22 octobre 2018

BOIS D'ARCY – U17 D3/B – MAGNY 78 FC / BOIS D'ARCY AS du 11 novembre 2018 arrivée le 22 octobre 2018

CSM ROSNY/SEINE – U17 D4/A – BONNIERES FRENEUSE / CSM ROSNY/SEINE AS du 11 novembre 2018 arrivée le 19 octobre 2018

US CARRIERE SUR SEINE – Vétérans D4/B – US CARRIERE/ SEINE / HOUILLES AC du 11 novembre 2018 arrivée le 18 octobre 2018

BREVAL LONGNES FC– Vétérans D3/A – BREVAL LONGNES FC / VERSAILLES JUSSIEU du 11 novembre 2018 arrivée le 18 octobre 2018

AS GUERVILLE ARNOUILLE– Vétérans D3/A – VILLENNES ORGEVAL / US GUERVILLE ARNOUVILLE du 18 novembre 2018 arrivée le 16 octobre 2018

AS GUERVILLE ARNOUVILLE– Vétérans D3/A – ANDRESY FC / AS GUERVILLE ARNOUVILLE du 25 novembre 2018 arrivée le 16 octobre 2018

VALLEE 78 – Coupe du Comité VETERANS- VERSAILLES ESTRELLA 12 – VALLEE 78 12 du 4 novembre 2018, arrivée le 19 octobre 2018

AUBERGENVILLE – VETERANS D3A – AUBERGENVILLE 12 – LES MUREAUX OFC11 du 11 novembre 2018, arrivée le 23 octobre 2018.

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

VERNOLITAIN ST– Seniors D6 – MANTES USC 2 / VERNOLITAIN du 04 novembre 2018 arrivé le 22 octobre 2018

JUZIERS FC – CPE Vétérans – AUBERGENVILLE FC 12 / JUZIERS FC 12 du 4 novembre 2018 arrivé le 22 octobre 2018

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

CONVOCATIONS
SENIORS

D5B DU 21/10/18
20488964 MONTESSON US 2 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1

Suite à l'étude du rapport établi le 21 octobre 2018 par M.EL ABDI Kamal mentionnant avoir constaté un problème concernant la numérotation des joueurs à la fin de la rencontre. La Commission convoque :

M.**EL ABDI Kamal**, licence 2330050418, arbitre officiel sur la rencontre

En sa séance du Mardi 6 Novembre 2018 à 19H45

DEMANDE DE RAPPORT
SENIORS

D4A DU 21/10/18
20488569 CONFLANS FC 3 / TRIEL AC 1

Suite au mail en date du 21 octobre 2018 de Mme PEREIRA, Présidente du club de CONFLANS FC, la Commission demande à Mme JAZKURZYNSKA Joanna, arbitre DYF, désignée sur la rencontre, un rapport circonstancié sur l'incident survenu avec un spectateur à l'issue de la rencontre.

Au plus tard Mardi 6 Novembre 2018 à 12H

RAPPEL
U15

La Commission demande à **M.BERTRAND Hugo** un rapport sur les motifs de ses indisponibilités l'empêchant de passer le test physique à l'une des trois dates de rattrapage.

Au plus tard Mardi 6 Novembre 2018 à 12H

Un mail vous a déjà été envoyé le vendredi 12 octobre 2018 à 17h55. Ce dernier est resté sans réponse de votre part.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 29 octobre 2018

Présents: Mme BOIVIN MM.,BOIVIN, INACIO, LOUVEL, PEDRO ,CORNUAULT NOYELLE
Absents excusés : Mme BEAUBIAT, MM. , DUTACQ, BALTHAM

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6
Inscriptions

Voir la liste des inscrits au plateau spécifique U6 du 24 novembre prochain : **Cliquez ici**

PLATEAUX U7
2ème phase

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (17/11 & 01/12) sont désormais closes.

Liste d'attente
POISSY AS : 2 équipes supplémentaires
COIGNIERES FC : Aucun renseignement

PLATEAUX U9
2ème phase

Le premier plateau de la 2ème phase qui aura lieu le samedi 10 novembre prochain est désormais disponible : **Cliquez ici**

Liste d'attente
CONFLANS FC : 3 équipes les 24/11 & 08/12.
COIGNIERES FC : Aucun renseignement

CATEGORIE U10-U11
Critérium Départemental

Les feuilles de matches sont disponibles au siège du District aux horaires d'ouverture.

La Commission vous informe qu'une vérification du nombre de vos licenciés est en cours afin de valider votre participation dès la première journée du 10 novembre prochain.

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 9h30, accord de la Commission pour les clubs suivants :

- MESNIL LE ROI AS

Courriers

PARIS SAINT GERMAIN FC - POULE D1/D2 sans distinction
Le club nous informe du désengagement de son équipe 2, en Critérium Départemental sans distinction.
La Commission prend note, forfait avant le début des compétitions (31€).

Challenges Plateaux

La Commission vous informe de la cloture de la campagne d'inscription pour les Challenges Plateaux U10-U11. Trois dispositifs différents vous sont proposés :

- Challenge Régional U11 : 1 équipe par club
- Challenge U10 : 1 équipe par club
- Challenge DYF U10-U11 : Inscriptions date par date. Engagement illimité, dans la limite du nombre d'équipes inscrites en Critérium.

Pour voir la liste définitive des inscriptions : cliquez ici.
La Commission procédera au tirage au sort la semaine prochaine.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Convocations

54522 du 29/09/18 : CONFLANS FC 1 / MANTOIS 78 FC 1
54578 du 29/09/18 : CONFLANS FC 11 / MANTOIS 78 FC 11
La Commission prenant connaissance des rapports des deux clubs quant à la réalisation d'une feuille de match papier,

Considérant que les deux versions sont contradictoires,
La Commission convoque pour sa réunion du 5 novembre à 18h30 au District les protagonistes des rencontres :

CONFLANS FC
M. VIGNOLET Joann : Educateur U11 (ou son représentant)
M. LAHAYE Ludovic : Educateur U10 (ou son représentant)

MANTOIS 78 FC
M. BELKACEMI Rabah : Educateur U11 (ou son représentant)
M. RIDJALI Mousaoir: Educateur U10 (ou son représentant)

Courriers

Par année poules C1/C2 du 10/11/18
57121/57225 : CONFLANS FC 2 12 / CARRIERES GRE AS 2 12
Demande du club de CONFLANS FC pour jouer ces rencontres à 9h30.
Accord de la Commission.

Infractions

TRAPPES ES 11 : 1ère infraction (rencontres du 13/10 U10)

CATEGORIE U12-U13

Critérium Départemental

Les feuilles de matches sont disponibles au siège du District aux horaires d'ouverture.

La Commission vous informe qu'une vérification du nombre de vos licenciés est en cours afin de valider votre participation dès la première journée du 10 novembre prochain.

Courriers

VERSAILLES JUSSIEU AS
Le club nous signale un problème au moment de ses engagements. Il ne dispose que de 2 équipes sans distinction d'âge.
La Commission prend note, suppression des équipes 1 & 11 du Critérium par année d'âge (poules A1 & A2). Compte tenu de l'impact sur ces poules, la Commission décide forfait avant le début des compétitions 31€ pour chaque équipe. Il s'agit d'une erreur d'engagement, la liste des équipes inscrites ayant été diffusée chaque semaine.

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 14h00, accord de la Commission pour les clubs suivants.

- MESNIL LE ROI AS
- PARIS SAINT GERMAIN FC

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Phase 1

Les classements de la 1ère phase sont désormais disponible. Pour en savoir plus **cliquez ici.**

La Commission vous informe en complément que la réunion participative de 2ème phase (prévue initialement le lundi 5 novembre) est reportée au lundi 17/12/2018 à 19h00 au District. Plus d'informations à venir.

Rassemblement

Nous rappelons à tous les clubs que la 2ème phase débutera par la journée de rassemblement prévue le samedi 10 novembre prochain.

Pour consulter la répartition des équipes : cliquez ici.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Commission du 29 octobre 2018

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIR

1er rappel

U10 poule B du 29/09/18
54608 : VOISINS FC 11 / VELIZY ASC 11

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 10€
Rencontres du 13/10/18

U12
53734 : VELIZY ASC 11 / VERSAILLES 78 FC 12
Point de bonus reste attribué à l'équipe de VERSAILLES 78 FC.

53763 : LIMAY ALJ 11 / BOUAFLE FLINS ES 11
Aucun point de bonus attribué.

U13
53659 : LIMAY ALJ 1 / VILLENNES ORGEVAL FC 1
Point de bonus reste attribué à l'équipe de VILLENNES ORG..

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U9

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 13/10/18

870 102 à COIGNIERES (CLAYES, MESNIL LE ROI, MONTFORT)
870 105 à ABLIS (GAMBAIS, VESGRE, COIGNIERES)
860 107 à HOUDAN (MAUREPAS, MONTIGNY)

U8-U9 ESPERANCE

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 13/10/18

Feuille de plateau récapitulative

1819104 : TRAPPES ES

Fiche Equipe

1819102 : MONTIGNY LE BX AS / BUC FOT AO
1819103 : VERSAILLES 78 FC
1819104 : TRAPPES ES / BAILLY NOISY SFC
1819106 : VELISY ASC

CHALLENGE AUTOMNE U11

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
Plateaux du 13/10/18

123 ST ARNOULT FC
124 COIGNIERES FC
135 MANTES LA VILLE
154 LES MUREAUX OFC
157 PLAISIROIS FO

Annulation amende 20 €
Plateaux du 06/10/18

204 VAUXOISE ES (YF 1584)
233 SARTROUVILLE FC (YF 1584)

CHALLENGE AUTOMNE U13

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
Plateaux du 13/10/18

108 MANTOIS FC
112 MANTES USC
122 LOUVECIENNES AS
140 FONTENAY St PÈRE AS

FESTIVAL FOOT U13

Tour 1 du 06/10/18

103 HARDRICOURT /MEZY (ROSNY CSM, ETANG ST NOM ES, CELLOIS CS)

La Commission prend note des retours des clubs d'HARDRICOURT/MEZY US & ETANG ST NOM ES.
Seules les équipes de ces deux clubs ont participé à un plateau, ont donc réalisé un match simple de 2*30 minutes, victoire d'ETANG ST NOM ES.
Par conséquent, la Commission décide d'attribuer une amende aux équipes de ROSNY CSM & CELLOIS CS, qui sont également disqualifiées.
Motif : Absence non excusée à plateau - 20 € à chacune des deux équipes.
Les équipes d'HARDRICOURT/MEZY US & ETANG ST NOM ES sont, quant à elles, qualifiées pour le prochain tour.

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 25 Octobre 2018

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Plateau Fillofoot

Le prochain plateau FILLOFOOT (n°2) aura lieu le **Samedi 17 Novembre 2018** à SARTROUVILLE.

La désignation des sites vous a été envoyé par mail le 26.10.18. Merci de me contacter si certaines dates vous posent problème.

Recherche de site

Le Samedi 12 ou Dimanche 13 Janvier 2019

PLATEAU FILLOFOOT FUTSAL

U11F

Critérium

La 3ème journée des **U11F à 8** aura lieu le Samedi 17 Novembre 2018.

Pour rappel, les clubs recevant doivent nous faire parvenir au plus vite par mail ou voie postale :

- **les feuilles de matchs papier**
- **les feuilles de jonglerie**

Le prochain plateau **U11F à 5** (n°2) aura lieu le Samedi 10 Novembre 2018 sur les sites suivants :

- CONFLANS FC
- GUYANCOURT ES
- VOISINS FC

Merci aux clubs évoluant également en U11F à 8 de confirmer ou non votre participation aux plateaux U11F à 5 afin de faire la répartition sur les sites d'accueils.

La désignation des sites vous a été envoyé par mail le 26.10.18. Merci de contacter le District si certaines dates vous posent problème.

COUPES DES YVELINES

U13F FUTSAL

L'épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. dont le siège social est situé sur le département Yvelinois et dans la mesure d'**une équipe par club.**

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Futsal U13F.

- A savoir que chaque équipe pourra être composée de 12 joueuses maximum. (5 joueuses dont 1 gardienne + remplaçantes).
- Le sur-classement de **3 U11F maximum** est autorisé.

Merci de confirmer vos inscriptions via la boîte mail officielle du club avant Vendredi 2 Novembre 2018.

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines U13F FUTSAL :**

CARRIERES S/SEINE US
MONTIGNY LE BX AS
POISSY AS
ROSNY S/SEINE CSM
VOISINS FC

U16F FUTSAL

L'épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. dont le siège social est situé sur le département Yvelinois et dans la mesure d'**une équipe par club.**

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Futsal U16F.

- A savoir que chaque équipe pourra être composée de 12 joueuses maximum. (5 joueuses dont 1 gardienne + remplaçantes).
- Le sur-classement de **2 U13F maximum** est autorisé.

Merci de confirmer vos inscriptions via la boîte mail officielle du club avant Vendredi 2 Novembre 2018.
Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines U16F FUTSAL :**

CARRIERES S/SEINE US
CHANTELOUP LES VIGNES U.S.
MAGNY 78 FC
POISSY AS
ROSNY S/SEINE CSM

U16F A 7

L'épreuve est ouverte à toutes équipes U16F à 7 des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football **disputant le Championnat du District U16 F à 7.**

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines U16F à 7. La finale se déroulera le 1er Juin 2019.

- A savoir que chaque équipe pourra être composée de 10 joueuses maximum. (7 joueuses + 3 remplaçantes).
- Le sur-classement de **2 U13F maximum** est autorisé.

Merci de confirmer vos inscriptions via la boîte mail officielle du club avant Vendredi 2 Novembre 2018.

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines U16F A 7 :**

BUC FOOT AO (1)
CHANTELOUP LES VIGNES U.S. (1)
CONFLANS FC (1)
FOURQUEUX FOOT OMS (1)
GUYANCOURT ES (2)
HOUDANAISE REGION F.C. (1)
HOUILLES AC (1)
LIMAY ALJ (1)
MAGNY 78 FC (1)
MANTOIS 78 FC (1)
MONTIGNY LE BX AS (1)
PLAISIROIS FO (1)
RAMBOUILLET YVELINES FC (1)
ROSNY S/SEINE CSM (1)
VERSAILLES 78 FC

SENIORS FUTSAL

L'épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. dont le siège social est situé sur le département Yvelinois et dans la mesure d'**une équipe par club.**

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Futsal SENIORS F.

A savoir que chaque équipe pourra être composée de 12 joueuses maximum. (5 joueuses dont 1 gardienne + remplaçantes).

- Les sur-classements des U16F et U17F sont limités à 5 joueuses, inscrites sur la feuille de match. Il ne peut pas y avoir plus de trois joueuses U17F et pas plus de trois joueuses U16F.
- Elles doivent avoir le **double sur-classement.**

Merci de confirmer vos inscriptions via la boîte mail officielle du club avant Vendredi 2 Novembre 2018.

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines Séniors F FUTSAL :**

BEYNES FC
POISSY A.S.
ROSNY S/SEINE CSM
VELIZY AS CHENE
VOISINS FC
VILLEPREUX F.C.

SENIORS F A 7

L'épreuve est ouverte à toutes équipes Seniors F à 7 des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football **disputant le Championnat du District Seniors F à 7.**

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 7. La finale se déroulera le 1er Juin 2019.

Une équipe se compose de 7 joueuses dont une gardienne de but et un maximum de 4 remplaçantes. Une équipe présentant moins de 5 joueuses est déclarée forfait.

- Les sur-classements des U16F et U17F sont limités à 5 joueuses, inscrites sur la feuille de match. Il ne peut pas y avoir plus de trois joueuses U17F et pas plus de trois joueuses U16F.
- Elles doivent avoir le **double sur-classement.**

Merci de confirmer vos inscriptions via la boîte mail officielle du club avant Lundi 5 Novembre 2018.

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines Séniors F A 7 :**

BEYNES FC 1
BOUAFLE /FLINS ENT. 1
GUYANCOURT ES 2
HOUDANAISE REGION FC 1
MAURECOURT FC 1
MONTIGNY LE BX AS 2
RAMBOUILLET YVELINES 1
VALLEE 78 FC 1
VELIZY AS CHENE 1
VILLEPREUX FC 1
VOISINS FC 1

SENIORS F A 11

L'épreuve est ouverte à tous les clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football **disputant régulièrement les Championnats de la Ligue de Paris Ile de France et du District des Yvelines de Football Seniors F à 11 ou U19 F.**

Le District des Yvelines de Football organise la Coupe des Yvelines Seniors Féminine. La finale se déroulera le 1er Juin 2019.
A savoir que chaque équipe pourra être composée de 14 joueuses maximum. (11 joueuses + 3 remplaçantes).
De plus, nous tenons à préciser que conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et à l'article 7 du règlement de la compétition du D.Y.F. :

- Les sur-classements des U16F et U17F sont limités à 5 joueuses, inscrites sur la feuille de match. Il ne peut pas y avoir plus de trois joueuses U17F et pas plus de trois joueuses U16F.
- Elles doivent avoir le **double sur-classement.**

Merci de confirmer vos inscriptions via la boîte mail officielle du club avant Lundi 5 Novembre 2018.

Vous trouverez ci-dessous la liste des équipes engagées à ce jour pour la **Coupe des Yvelines Séniors F A 11 :**

CARRIERES S/SEINE US (1)
CROISSY US (1)
ELANCOURT O.S.C. (1)
MANTOIS 78 F.C. (1)
PLAISIR PORT./CLAYES (1)
SARTROUVILLE F.C (1)
TRAPPES E.S. (1)
VIROFLAY U.S.M. (1)

MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

La commission recherche activement :
Un site avec au minimum

- deux terrains de football à 11
- une salle de réunion

pour accueillir le plateau de Mesdames Franchissez la Barrière sur la matinée du **samedi 16 mars 2019**.

Vos candidatures sont à adresser à ***administration@dyf78.fff.fr.***

COURRIERS

527743 MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
Demande du club de MONTIGNY pour intégrer le Critérium SENIORS F à 7 dès la prochaine journée du 10 Novembre 2018.
Etant donné qu'il s'agit d'un Critérium (pas de classement) et que la poule présente 2 exempts, **la Commission donne son accord et propose à Montigny de rattraper les 6 rencontres de début de saison (en concertation directe avec les clubs adverses).**

COURRIERS
U13F

POULE B DU 10/11/2018
54661.1 GUYANCOURT ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
En raison de la journée de détection du 10 Novembre à laquelle se rendent des joueuses de GUYANCOURT, demande de GUYANCOURT pour reporter ce match au Samedi 24 Novembre 2018.
Dans l'attente de l'accord écrit de MONTIGNY, sinon la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES
MATCH PERDU PAR PENALITE & AMENDE AUX 2 CLUBS
Aucune équipe qualifiée pour le prochain tour

U13F

POULE A
54786.1 LIMAY ALJ 1 / POISSY AS 1

MATCH À JOUER PROCEDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI**.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes.**

À JOUER LE 15/12/2018 À 16H

U16F

CRIT U16F B DU 29/09/18

54391.1 BUC FOOT AO 1 / GUYANCOURT ES 1

À JOUER LE 03/11/2018 À 10H45

U13F

CRIT U13F A DU 13/10/18

54784.1 PARIS ST GERMAIN FC 1 / MUREAUX OFC LES 1

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 19/10/18

Présents : Mme J.VESQUES, Mme N. PASIERB, MM. JP. LEDUC (Président), J.VESQUES (Représentant du Comité Directeur), A. PANARRIELLO, R. PANARRIELLO, L. JOUBERT, G. FAURE, JM. RUBANY, P. LETOUZEY (CDA).

Absents excusés : M. F. BERC.

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

CRITERIUM FUTSAL U13

La 1/2 Journée de l'Esprit Sportif des Clubs - Critérium Futsal U13 initialement prévue les 27 ou 28 octobre 2018 est reportée au 22 ou 23 décembre 2018 selon la disponibilité des gymnases.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La date limite des inscriptions est reportée au 6 Décembre 2018

U13

PLATEAU DE LIMAY

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF G. MOQUET
RUE CHARLES TELLIER
78250 LIMAY

DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2018 A 9H

Responsable: Jean-Marc RUBANY 06 29 09 88 84

POULE A	POULE B
CARRIERES/SEINE 1	CARRIERES/SEINE 2
CELLOIS 2	CELLOIS 1
LIMAY 1	LIMAY 2
VERNEUIL 2	VERNEUIL 1
MONTESSON	ROSNY SUR SEINE

U12

PLATEAU DE LIMAY

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF G. MOQUET
RUE CHARLES TELLIER
78250 LIMAY

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018 A 9H

Responsable: Jean-Marc RUBANY 06 29 09 88 84

POULE A	POULE B
CARRIERES/SEINE	CELLOIS
FONTENAY LE FLEURY	LES MUREAUX
MONTESSON	ROSNY SUR SEINE
VERNEUIL	ST GERMAIN EN LAYE
SARTROUVILLE	LIMAY

PROCHAINE RÉUNION
VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 A 18H30

COMMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du 22 octobre 2018

Président : M. G. BEAUBIAT
Secrétaire : Mme S. SANCHEZ
Présent : M. P. GUILLEBEAUX, M. Ch. MEYER

Les décisions du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

SENIORS

D3-A du 09/09/18
50200.1 PORCHEVILLE FC / MAGNANVILLE FC
Appel de PORCHEVILLE FC d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 20/09/2018 :

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Jugeant en appel,

Absent excusé : le club de MAGNANVILLE FC

Après audition de :

ARBITRE DYF :
M. ZIDI Amar

PORCHEVILLE FC :
Mme N. BARY : Présidente
M. W. BARY : Secrétaire
M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu : Joueur

Considérant que le PORCHEVILLE FC conteste, par son appel, la décision rendue le 20/09/2018 par la Commission des Statuts et Règlements, donnant match perdu par pénalité à l'équipe du PORCHEVILLE FC pour avoir fait jouer M. TSHILUILA NGOIE qui était suspendu le jour du match.

CONSIDERANT QUE LE PORCHEVILLE FC FAIT VALOIR DANS SON APPEL :

Qu'avant et après le match ce joueur n'apparaissait pas suspendu sur « Footclubs » et que de ce fait, on ne pouvait s'apercevoir de sa suspension, « Footclubs » étant le logiciel officiel.

De plus, pour information , le club avait répondu en date du 19 septembre à 9 h 28 au courrier du District, espérant avoir prouvé son honnêteté, et que le résultat acquis sur le terrain restera en sa faveur.
Le club de PORCHEVILLE FC joignant à sa saisine une copie d'écran de « Footclubs ».

CONSIDERANT QU'IL RESULTE DE L'ETUDE DU DOSSIER :

Que sur la feuille de match, M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu apparait comme joueur N° 3 et que celui-ci a été averti à la 78ème minute.
Que contrairement à l'affirmation portée sur le PV de la Commission des Statuts et Règlements, le PORCHEVILLE FC à bien répondu à la demande de la Commission par un courriel adressé le 19/09/2018 à 9 h 28, que celui-ci notifie : que n'apparait pas la sanction de M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu. Il était joint à ce courriel une copie d'écran de « Footclubs »,
Que sur le PV de la Commission de Discipline à la rubrique « 3ème avertissement », « 1 match ferme à dater du lundi 28/05/2018 », apparait M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu de PORCHEVILLE FC.
Que le procès-verbal de la Commission de Discipline du 22/05/2018, signifiant la suspension de Monsieur TSHILUILA NGOIE, a été communiqué au club le 23/05/2018 à 16 h 45.

CONSIDERANT QU'IL RESULTE DE L'AUDITION QUE :

M. l'Arbitre confirme que M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu a bien participé au match et qu'il a bien été averti lors de cette rencontre.
Le PORCHEVILLE FC précise qu'il a répondu par écrit dans les temps à l'évocation de MAGNANVILLE mais que visiblement le dossier a trainé et que lors de la parution de la décision le journal du District notifiait que PORCHEVILLE n'avait pas répondu ce qui est inexact.
Que si M. TSHILUILA NGOIE était sur la feuille de match c'est que sa suspension n'apparaissait pas dans « Footclubs ». Pour prouver sa bonne foi il précise : « *on n'aurait pas pris le risque de faire jouer un joueur suspendu* ».
M. TSHILUILA NGOIE éducateur de l'équipe, joueur ce jour là, dit que n'ayant rien vu sur « Footclubs », il a joué et d'ajouter *:« C'est un peu bête de faire perdre le match à mes joueurs* ». Il reconnait n'utiliser que « Footclubs » pour vérifier les éventuelles suspensions.
Qu'à la demande s'il regarde son compte perso FFF, M. TSHILUILA NGOIE répond non, que c'est trop compliqué d'aller voir partout, qu'il n'utilise que Footclubs.
Le PORCHEVILLE FC montre la circulaire de la FFF indiquant la procédure à suivre et fait valoir qu'il est bien noté que « Footclubs » est le moyen d'information sur la discipline non seulement de son club mais aussi des clubs adverses et qu'il n'a pas trouvé de texte qui « oblige » à consulter les P.V. ou qui préconise la consultation des P.V.,
En conclusion, le PORCHEVILLE FC plaide sa bonne foi et précise que c'était involontaire de sa part et qu'il est victime du bug informatique, se dit écœuré pour ses joueurs car ils perdent le match et prennent un point de pénalité.

SUR LA FORME :

Il résulte des Articles :

40.1 du Règlement Sportif
Un match perdu par pénalité entraîne le retrait d'1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.
Le match est perdu par pénalité dans le cas suivant
Inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu,

.**4.1.2 du Règlement Disciplinaire (**à l'égard d'une personne physique)

La suspension: elle entraîne l'impossibilité pour la personne physique de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités.
La personne physique suspendue ne peut donc pas
Être inscrite sur la feuille de match prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit ;
Prendre place sur le banc de touche
Pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle
Être présent dans le vestiaire des officiels
Effectuer tout acte au nom et pour le compte du club ou le représenter, devant les instances siéger au sein de ces dernières.

41.4 du Règlement Sportif
La suspension d'un joueur doit être purgée dans les rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 7.9 du présent Règlement Sportif).
Le joueur ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière

SUR LE FOND :

Il n'est pas contestable que M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu a participé à la rencontre opposant le PORCHEVILLE FC à MAGNANVILLE FC le 9 septembre 2018 et que lors de cette rencontre Monsieur TSHILUILA NGOIE Bienvenu a été sanctionné d'un avertissement, faits qui ne sont pas contestés par le PORCHEVILLE FC,
Il n'est pas contestable que M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu a été suspendu pour un match ferme à dater du 28/05/2018 à la suite d'un troisième avertissement. Cette décision, de la Commission de Discipline en date du 27/05/2018, a été transmise au club sur « Footclubs » le 23/05/2018 à 16 h 45 par les services administratifs du District.
Il est établi que le match en référence était le premier match de compétition officielle disputé par le PORCHEVILLE FC et que M. TSHILUILA NGOIE était à ce jour suspendu.

Depuis la saison 2014/2015 aucun PV de Discipline, donc aucune sanction disciplinaire, ne peut être publié sur un site internet, cette décision relève de la CNIL. La FFF a, pour informer ses licenciés et les clubs, mis en place divers moyens d'information, en tout état de cause, les sanctions individuelles des licenciés leur sont notifiées sur leur espace personnel **"Mon Compte F.F.F"** dont Il appartient au licencié de faire le nécessaire pour se connecter à ce compte.
La FFF précise dans une note consultable par tous les clubs que *« Dès lors, afin de ne pas vous pénaliser, sans remettre en cause les exigences de la CNIL, vous pourrez désormais prendre connaissance de toutes ces informations sur Footclubs.*
Ainsi, vous pourrez :
- d'une part, consulter les sanctions disciplinaires de vos licenciés ainsi que celles des licenciés de vos adversaires
- d'autre part, consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires »
S'il n'est pas contesté qu'un dysfonctionnement (bug informatique) a privé le PORCHEVILLE FC de l'information sur la suspension de son joueur, il lui était possible, comme indiqué sur la note de la FFF, de consulter le (les) PV de la Commission de Discipline.
L'information de la sanction à l'égard de TSHILUILA NGOIE Bienvenu était disponible attendu que le MAGNANVILLE FC a fait une évocation auprès du District concernant sa suspension.
Le PORCHEVILLE FC ne peut faire valoir son ignorance de la sanction de M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu au seul fait que « Footclubs » n'en faisait pas état, il est rappelé que ce logiciel a pour fonction d'informer et que malheureusement des dysfonctionnements peuvent se produire. La Commission de Discipline, décisionnaire de la sanction, a établi un PV qui est opposable et permet la publicité auprès des clubs et des licenciés des décisions qu'elle prend. Il n'en reste pas moins que M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu ne pouvait pas ignorer qu'il avait été averti une troisième fois et que de ce fait il était possiblement suspendu. Il appartenait, donc, à M. TSHILUILA NGOIE Bienvenu de s'informer sur son état lors de la reprise du championnat.
Sa fonction de Dirigeant Educateur du PORCHEVILLE FC présuppose une connaissance des textes réglementaires ainsi que des règles concernant la pratique du football.

EN CONCLUSION :

Après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, le Comité d'Appel dit que la Commission des Statuts et Règlements a fait une bonne interprétation des Règlements et dit qu'il n'y a pas lieu de réformer la décision.

MATCH PERDU PAR PENALITE -1 Pt 0 But à PORCHEVILLE pour en attribuer le gain 3 Pts 0 But à MAGNANVILLE

Toutefois, compte tenu des circonstances, le Comité d'Appel **exonère le PORCHEVILLE FC de l'amende de 80 € (quatre-vingts)** infligée par la Commission des Statuts et Règlements

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 30/10/18

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			***D3A***			***D4B***			***D5C***			***D6C***		
MANTOIS 78 FC	5,0	6	MAGNANVILLE F.C.	7,0	6	TRAPPES E.S.	7,0	6	HOUDANAISE REGION FC	2,0	6	RAMBOUILLET YVELINES	1,2	6
PLAISIROIS F.O.	10,0	6	LIMAY ALJ	9,0	6	CROISSY U.S.	7,0	6	MAGNY 78 F.C.	12,6	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
MARLY LE ROI U.S.	6,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	4,0	6	ST ARNOULT F.C.	9,0	6	COIGNIERES F.C.	6,6	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
CHESNAY 78 F.C. LE	7,0	6	PECQ US LE	15,0	6	ST CYR AFC	12,0	6	ELANCOURT O.S.C.	8,0	6	PERRAY FOOT. ES	fft	fft
GUYANCOURT ES	10,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	12,6	6	MESNIL LE ROI A.S.	5,0	6	VIROFLAY U.S.M.	8,4	6	ABLIS FC SUD 78	2,6	6
HOUILLES A.C.	4,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	7,3	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	10,0	6	ST ARNOULT F.C.	2,2	6			6
HARDRICOURT US	14,0	6	HOUILLES S.O.	8,0	6	VELIZY ASC	9,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	9,0	6	BUC FOOT AO	4,1	6
SARTROUVILLE F.C.	3,0	6	CHANTELOUP LES V. US	6,0	6	YVELINES U.S.	5,0	6	MONTIGNY LE BX AS	9,4	6	MESNIL ST DENIS ASL		6
GARGENVILLE STADE	8,0	6	PORCHEVILLE FC	13,0	6	BAILLY NOISY SFC	9,0	6	NEAUPHLE-PONT.	6,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6
MONTESSON U.S.	10,0	6	VILLENNES ORGEVAL	6,0	6	BUC FOOT AO	6,0	6	YVELINES U.S.	5,2	6	MAGNY 78 F.C.		6
CARRIERES GRESILLONS	5,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	9,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6	ABLIS FC SUD 78	9,4	6			
MAUREPAS AS	13,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	18,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
D2A			***D3B***			***D5A***			***D6A***					
BAILLY NOISY SFC	13,0	6	VALLEE 78 F.C.	7,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	13,0	6	VILLEPREUX F.C.	5,0	6	MAULOISE U.S.	2,1	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	8,0	6	CHATOU AS	7,0	6	EPONE USBS	2,0	6	VERNOLITAIN STADE		6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	10,0	6	CHAMBOURCY ASM	8,0	6	GUITRANCOURT ASF	2,1	6	TRIEL AC	3,7	6			
MONTIGNY LE BX AS	13,0	6	ELANCOURT O.S.C.	6,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC		6			
TRAPPES E.S.	8,0	6	MAUREPAS AS	12,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE		6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	7,0	6	COIGNIERES F.C.	7,0	6	VERNOLITAIN STADE	7,0	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS	7,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	4,2	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	6,0	6	PLAISIROIS F.O.	8,0	6	VAUXOISE ES	3,0	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	6,0	6	VOISINS F.C.	5,0	6	VILLENNES ORGEVAL	7,0	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	3,0	6	MARLY LE ROI U.S.	11,0	6	ISSOU AS	3,1	6						
AUBERGENVILLE F.C	6,0	6	POISSY AS	9,0	6	MANTES U.S.C.	5,0	6						
D2B			***D4A***			***D5B***			***D6B***					
BOUGIVAL FOOT	12,0	6	CONFLANS F.C.	11,5	6	BOUGIVAL FOOT	7,0	6	BEYNES F.C.		6			
CARRIERES S/SEINE US	4,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	6,0	6	HOUILLES S.O.	7,3	6	FEUCHEROLLES USA		6			
CHANTELOUP LES V. US	11,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C	3,0	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft			6			
HARDRICOURT US	7,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	12,6	6	HOUILLES A.C.	5,0	6	MAURECOURT F.C.		6			
MAULOISE U.S.	7,0	6	MAGNANVILLE F.C.	9,0	6	VILLEPREUX F.C.	8,0	6	CHAMBOURCY ASM		6			
CHESNAY 78 F.C. LE	16,0	6	SARTROUVILLE F.C.	7,0	6	CROISSY U.S.	7,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.		6			
EPONE USBS	11,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	2,0	6	CHATOU AS	5,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE		6			
VERNEUIL S/SEINE US	11,0	6	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	5,0	6	TRIEL AC	11,0	6	MONTESSON U.S.	18,0	6	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	7,0	6	ANDRESY F.C.		6	CARRIERES S/SEINE US	3,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	9,0	6	GARGENVILLE STADE		6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	16,0	6	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	7,0	6	MEZIERES A.J.		6	CARRIERES GRESILLONS		6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement